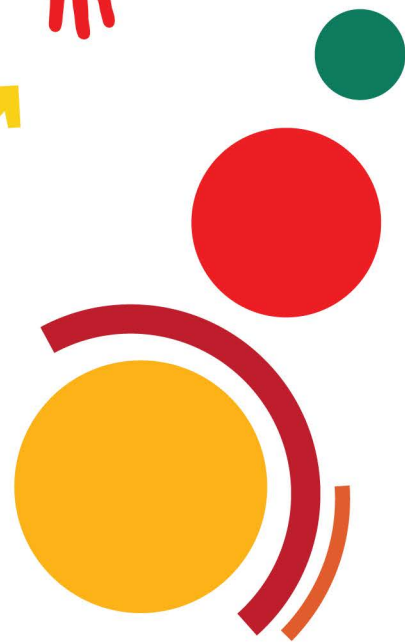


ACSHR

ACCRA, GHANA. **8-12 FEBRUARY, 2016**



**7th AFRICA CONFERENCE ON
SEXUAL HEALTH AND RIGHTS**

DOCUMENT FINAL

7ème Conférence Africaine sur les droits
de la santé sexuelle
Accra, Ghana, 10-12 février 2016



DOCUMENT FINAL

1. Nous, les participants à la 7e conférence africaine sur les droits de la santé sexuelle, les Ministres, les parlementaires, la Commission de l'Union Africaine, les agences des Nations Unies, les experts des questions de population et de développement, les experts des questions des droits de la santé sexuelle, la société civile, en particulier les femmes et les organisations de jeunes femmes et de la jeunesse, les chercheurs et les universités, le secteur privé et autres acteurs, s'étant regroupés à Accra du 10 au 12 février 2016 autour du Thème : " Réalisation du dividende démographique en Afrique: l'importance des droits de la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et des jeunes ";

2. **Réaffirmant** l'importance de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Déclaration de Vienne et son programme d'action, ainsi que d'autres instruments internationaux ayant trait aux droits de l'Homme y compris la Charte sur les Droits de l'Homme et le protocole de Maputo, et soulignant les responsabilités des Etats conformément aux exigences de cette Charte en vue de respecter, protéger et promouvoir les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales pour tous sans distinction aucune de race, couleur, sexe, langue, religion, politique ou

autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de propriété, de naissance, d'handicap ou autres statuts ;

3. **Réaffirmant** la Déclaration d'Addis Abeba sur la population et le développement au-delà de 2014 qui met l'accent sur l'importance du dividende démographique pour le développement durable de l'Afrique, notant l'urgence des actions requises dans les domaines de l'éducation, l'emploi et la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et des jeunes,

4. **Réaffirmant** notre soutien à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et son Plan de mise en application dans les dix premières années qui établit une vision Globale de "l'Afrique que nous voulons"; et aspire nettement à une Afrique où le Développement est axé sur la population, tout en libérant le potentiel de ses femmes, adolescents et jeunes;

5. **Conscients** du fait que la mise en application de l'Agenda 2063 et celui 2030 sur le développement durable se fera dans des changements démographiques majeures qui font appel à des investissements volontaristes afin d'assurer la santé, le bien-être, l'éducation, l'emploi et l'autonomisation des jeunes, et ayant à l'esprit l'interconnexion

entre les résultats de la CIPD au-delà de 2014, l'examen du programme d'action de Beijing + 20, les objectifs du développement durable et les priorités du continent africain comme indiqué dans l'Agenda 2063;

6. **Notant** avec appréciation la reconnaissance des Chefs d'Etats et de Gouvernements africains et des Ministres dans la promotion de l'importance du dividende démographique pour les efforts de développement durable y compris la décision des Chefs d'Etats et de Gouvernements de consacrer le Thème de leur sommet en 2017 sur : "l'exploitation du dividende démographique à travers les investissements sur les jeunes";

7. **Reconnaissant** la pertinence du cadre continental sur les droits de la santé sexuelle et reproductive pour améliorer la vie de la population en Afrique et accueillir l'examen et l'extension de son plan d'Action du Protocole de Maputo;

8. **Notant** le travail inachevé des Objectifs du Millénaire pour le Développement, en particulier son article 5 sur l'accès universel aux droits de la santé sexuelle et reproductive;

9. **Réaffirmant** l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, et mettant l'accent sur son

engagement à réaliser pleinement les droits et les capacités des adolescents et des jeunes afin de soutenir les pays dans la réalisation du dividende démographique;

10. **Etant** conscients des défis auxquels sont confrontés les Leaders africains quant au fait d'investir dans les capacités de la grande population jeune dans leur pays avec l'objectif de réaliser le potentiel et les droits des jeunes et obtenir un dividende, ou de risquer d'entraver sérieusement le Développement Durable dans leur pays ainsi que la paix et la sécurité du continent africain en général;

11. **Constatant** avec préoccupation le besoin de renforcer les systèmes de santé sur le continent pour assurer l'accès universel à des services de santé de qualité basé sur le droit avec un accent sur l'information et les services de santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et des jeunes;

12. **Reconnaissant** l'état préoccupant de la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et des jeunes avec des taux élevés d'infections sexuellement transmissibles et de VIH, un taux élevé de grossesses précoces, les avortements à risques et leur lien avec les niveaux élevés, persistants et inacceptables de mortalité maternelle évitable qui continue de poser une menace significative sur la santé et le bien-être des Africains ;

13. **Préoccupés** par le fait que la violence basée sur le genre (VBG) et les pratiques traditionnelles néfastes telles que , le mariage précoce et forcé et les mutilations

génitales féminines (MGF) entre autres, perdurent et privent les femmes, les filles et les garçons de leur dignité, en violant leurs droits humains et en mettant en péril leur santé de base et leur bien-être;

14. **Notant** le fait que, tandis que le discours du dividende démographique souligne le besoin important de se focaliser sur les investissements en faveur des jeunes, comme une première étape nécessaire, il est impératif d'étendre ce récit afin de s'assurer par une approche et une perspective axées sur les droits avec une attention particulière sur les droits de la santé sexuelle et de la reproduction que les jeunes, dans toute leur diversité, soient autonomisés, protégés et reçoivent des services et des informations de qualité basés sur les droits. Cela permettra aux jeunes de réaliser leur potentiel et de faire de la réalisation des droits de l'Homme, le but ultime et celle du dividende démographique, un produit dérivé significatif.

Nous exhortons les Gouvernements africains à :

Assurer la dignité de tous;

15. Reconnaître que la base du Développement Durable passe par la création d'un monde dans lequel les droits de l'Homme, la dignité et les aptitudes de tous sont protégés, respectés et réalisés, et s'assurer que tous les jeunes aient la chance de définir leur vie et créer leur propres chemins vers la maturité avec la sécurité et l'assurance d'un future durable ;

16. Promulguer, là où cela n'existe pas, et renforcer des lois pour prévenir et punir tous les types de crimes haineux sans distinction aucune et prendre des mesures actives pour protéger chacun contre toute forme de discrimination, stigmatisation et de violence selon les lois et politiques en vigueur dans les pays;

Investir sur les droits et capacités des adolescents et des jeunes;

17. En avançant l'Agenda de l'Afrique sur les droits de la santé sexuelle et en intensifiant les efforts vers la réalisation du dividende démographique, nous lançons un appel pour la reconnaissance de la diversité des continents en terme de langues, régions (Nord, Sud, Est et Ouest) et au contexte politique qui a un rapport avec la présentation et les tendances sur les droits de la santé sexuelle et de la reproduction sur le continent, nécessitant ainsi des interventions spécifiques à chaque contexte pour la réalisation du dividende démographique en Afrique ;

18. les Gouvernements doivent reconnaître le fait que la réalisation d'un dividende démographique n'est pas un objectif final en soi, mais un sous-produit potentiel provenant de l'investissement sur l'autonomisation, la santé, l'éducation et la création d'opportunités d'emploi rémunérateurs pour tous. Le dividende se produira seulement si les Gouvernements investissent de façon stratégique dans les politiques qui préservent les libertés des jeunes de toute pratique sociale et traditionnelle néfaste qui réduit leur intégrité et

autonomie, qui s'assure que tous les jeunes puissent se marier et entamer une vie de famille, et si tel est leur désir, assurer leur bonne santé, leur accès à une éducation de qualité au plus haut niveau possible souhaité, y compris une éducation à la sexualité complète et créer des structures équitables pour l'entreprenariat et les affaires à l'intérieur et à travers les pays qui augmenteront le taux d'emploi acceptable pour la population; to:

19. les Gouvernements doivent reconnaître et intervenir face aux menaces majeures auxquelles sont exposées les jeunes filles et les protéger du VIH, des mutilations génitales féminines (MGF), du mariage précoce et forcé, des grossesses non-planifiées et des avortements à risque car le Développement Durable nécessite la pleine participation créative de tous, le rôle des jeunes filles et des femmes dans la société ne peut être assujéti à un système de patriarcat qui réduise leur valeur. L'autonomisation des femmes et des jeunes filles doit être évidente et efficace à travers une participation à la vie sociale, économique et politique en vue de s'assurer qu'elles ne font pas l'objet de pressions excessive à cause de leur sexe;

20. Opérationnaliser le droit au plus haut standard de santé possible, y compris la santé sexuelle et de la reproduction en adoptant l'équité et les droits basés sur la planification et l'allocation des ressources, tout en facilitant la participation de la communauté dans la prise de décision et la programmation dans le domaine de

la santé; éduquer les agents de santé et les communautés sur le sens du droit à la santé dans les prestations de service et assurer des soins de santé libres de tout stigmatisation, discrimination, violence et qui respectent les droits de l'Homme, y compris les droits à la confidentialité, à l'intimité et le consentement éclairé; les questions de stigmatisation, discrimination et de marginalisation devraient être au cœur de tout discours sur la sexualité, les droits de la santé sexuelle et le leadership des jeunes avec une attention particulière sur les populations clés dont les jeunes vivant avec un handicap. Il doit également exister des politiques bien définies qui traitent de la stigmatisation et de la discrimination ; ces deux facteurs compromettent la participation des jeunes et limitent leur bien-être et leur capacité à diriger. Ceci est d'autant plus vrai pour les jeunes LGBTI;

21. les Gouvernements ayant ratifié des documents/accords continentaux tels que la Déclaration de Maputo et la Charte africaine sur les droits de l'Homme et des peuples entre autres devraient conformer leurs lois à ces exigences afin de répandre une éducation complète à la sexualité qui incrimine certaines orientations et identités sexuelles;

22. les Gouvernements doivent renforcer les lois là où elles se plient aux instruments internationaux et continentaux, ou apporter des modifications à ces lois afin de garantir l'accès équitable des femmes et des jeunes filles à l'école, à l'emploi, à un salaire

égal et équitable pour un travail égal au service, et une opportunité égale afin d'accéder aux postes de leadership tout en assurant leur dignité personnelle, leur habileté à contribuer pleinement dans leur communautés et réaliser le dividende démographique et le développement durable.

23. Les Gouvernements africains sont exhortés à harmoniser leurs lois et politiques qui touchent la santé et les droits des adolescents et des jeunes ainsi que voter et promulguer des lois qui ramèneront l'âge légal de mariage à 18ans aussi bien pour les garçons que pour les filles sans distinction aucune;

24. les Etats membres de l'Union Africaine sont exhortés à mettre à l'échelle la prévention contre le VIH et les IST, les programmes de traitement et de soins pour les adolescents, les jeunes et la population en général avec un accent particulier sur la manière d'aborder la charge disproportionnée des nouvelles infections au VIH entre les jeunes adolescentes et les jeunes femmes;

25. le rôle de l'éducation est d'autant plus crucial pour le dividende démographique et le développement durable, que tous les Gouvernements sont appelés à tirer profit de la présence massive dans les écoles primaires pour assurer une éducation secondaire complète et de qualité pour tous et étendre la gamme et les types d'éducation post-secondaire accessibles à tous, surtout aux jeunes filles. Une éducation de qualité doit inclure une éducation

complète sur la sexualité qui fournit aux jeunes des informations précises par rapport à leur corps et leurs capacités d'évoluer et leur permettre de faire des choix de vie sensés et sains ;

26. compte tenu de la diversité croissante de l'économie mondiale notamment dans les domaines de la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, l'ensemble des Gouvernements africains doit concevoir l'élaboration d'une gamme complète d'opportunités d'études, des écoles de commerce, des collèges communautaires et des opportunités d'études en ligne. Une éducation publique ouverte à tous doit être garantie afin d'assurer un accès universel et arrêter les tendances d'une éducation inégale sur le continent;

27. l'école, à tous les niveaux, doit être reconnue non pas seulement comme un lieu d'acquisition de talents et de connaissance pratique, mais aussi comme complément à la diversité de la famille et de la communauté en général dans la formation des valeurs et du caractère des jeunes. Les programmes scolaires doivent ainsi veiller à aborder les opportunités d'études en ligne qui renforcent les valeurs des droits universels de l'Homme, l'égalité des sexes, la non-discrimination et les compétences interculturelles et l'éducation citoyenne, la résolution pacifique des conflits y compris le jeu de rôles et le renforcement des compétences en même temps ;

28. les Gouvernements sont appelés à assurer l'accès à une éducation de qualité pour les jeunes femmes et

adolescentes en leur fournissant un cadre d'étude et d'apprentissage sain ainsi que les opportunités de poursuivre leurs études. Les ressources doivent être allouées afin de faciliter l'éducation des filles, y compris celles qui se trouvent ou sont originaires de zones de conflit dans leurs pays et en Afrique;

29. les Gouvernements africains sont appelés à impliquer les responsables de l'éducation et le secteur privé afin de s'assurer qu'il y ait une parfaite harmonie entre le programme d'étude du secondaire et de l'enseignement supérieur, et les compétences requises par les secteurs économiques croissants du pays et de la région. Il est tout aussi important de s'assurer que l'éducation implique le développement des compétences en entrepreneuriat et le développement d'une planification d'entreprise réussite ainsi qu'intégrer le processus d'accès au crédit, régulations, au système fiscal et savoir comment prendre part aux espaces de commerce locaux et régionaux. La libre entreprise, les partenariats et encadrements des demandes de commerces inclusives ainsi que les Gouvernements sont interpellés afin de porter l'attention sur les bases de l'innovation et les opportunités pour les jeunes en vue de renforcer les partenariats avec leurs homologues et mentors tout en entrant dans la vie active;

30. attirant l'attention sur la fracture numérique, qui a une face de plus en plus féminine, les gouvernements africains doivent investir afin d'assurer l'éducation

des filles dans des domaines comme la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. Cela passe par l'identification du cyberspace comme un cadre grandissant de violence contre les adolescentes et les jeunes filles et mettre en place des politiques et mesures qui assurent la sécurité des filles et des jeunes femmes africaines en ligne, alors qu'elles s'engagent dans les milieux sociaux et les médias numériques. Il convient également d'accueillir les médias en tant que partenaires des femmes et de jeunes filles pour favoriser le plaidoyer, soutenir la sensibilisation, la dissémination de l'information et leur fournir un espace propice pour faire entendre leur voix, faciliter leur choix et promouvoir leur agence;

31. s'assurer que les problèmes et besoins des populations clés (LGBTIQ, les agents du sexe, PVVIH, les consommateurs de drogue et autres substances, HSH et FSF) ne sont pas intégrés dans les questions des adolescents et des jeunes. Elles se perdent souvent dans les discours qui mènent à la formulation de programmes et de politiques. La jeunesse n'étant pas un groupe homogène, les investissements visant à équilibrer le dividende démographique doivent être ajustés aux besoins des groupes d'adolescents et de jeunes désagrégés;

32. les Gouvernements sont exhortés à renforcer davantage les règles du travail et les partenariats d'affaires afin de garantir un environnement de travail sain, des salaires décents et des avantages pour tous, qui

fournissent des réseaux sécurisés à tous les travailleurs ; toute chose qui bénéficiera à toutes les communautés y compris les pensions retraites et d'invalidité;

33. les Gouvernements devraient permettre un plus grand accès aux facteurs de la production pour les jeunes, pendant que nous multiplions les efforts pour réaliser le dividende démographique ; cela passe par la reconnaissance des barrières liées au sexe, l'âge et au handicap qui freinent l'accès à la terre, à la technologie, aux capitaux et au travail, laissant donc ces jeunes hors de l'agenda de commerce régional. Ceci devrait être fait à travers la formulation et la mise en vigueur de politiques et de systèmes de quota qui permettent et facilitent l'accès des jeunes au cadre de commerce régional;

Renforcer les systèmes de données nationaux

34. les gouvernements africains sont appelés à renforcer les systèmes de données nationaux sur la population en vue d'assurer la réalisation du Programme d'Action de la CIPD, le cadre pour une mise en œuvre plus poussée du programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 et l'agenda 2030 ainsi que celui de 2063 dont chacun souligne l'importance de remédier aux inégalités comme une pierre angulaire pour le développement durable. L'assurance d'une société juste et équitable dans laquelle l'opportunité est donnée à tout le monde d'accroître ses compétences, paraît être la solution sine qua non pour l'atteinte des espoirs de développement durable, une résil-

iation à long terme y compris des dividendes économiques;

35. l'appel à l'innovation prôné par l'Agenda 2030 est l'attente que tous les gouvernements seront dotés de systèmes de données sur la population pour être à mesure de situer et de répondre aux besoins des couches les plus vulnérables de la société. Cela nécessite non seulement un recensement géo référencé chaque décennie ; mais également un système d'enregistrement civil à la pointe qui recense toutes les naissances, les décès et les mariages ; de solide registres nationaux dans tous les secteurs nécessaires au développement y compris la santé et l'éducation, et des recensements périodiques des ménages sur des questions d'intérêt grandissant. Les systèmes de données nationaux qui recueillent et stockent les données au niveau national et infranational doivent être complétés par la capacité du pays à utiliser ces données pour le bien commun, tout en permettant leur analyse par le Gouvernement, les universités et la société civile. Seul de telles capacités peuvent garantir une vraie responsabilité pour accroître les droits des gens et s'assurer de l'implication de tous;

36. les gouvernements sont aussi appelés à élaborer des stratégies pour créer des données sur les populations clés, y compris celles vivant avec des handicaps et les adolescents de 10-14 ans qui ont été laissés pour compte, comme d'habitude, lors des recensements des ménages, les jeunes non-scolarisés, sans emploi ou sans formation (NEET), les personnes

déplacées par les conflits ou crises environnementales y compris les sans-abris, les personnes vivant dans des conditions précaires ou dans des bidonvilles, les personnes en transit, les communautés nomades et celles vivant dans des régions reculées du pays et difficiles d'accès. L'étendu et la portée de l'urbanisation devraient être mesurés ; vue le grand nombre de jeune qui migrent vers les villes à la recherche d'un mieux-être, pour s'assurer que les services publics et les opportunités sont efficacement disponibles là où elles sont facilement accessibles à ceux qui en ont besoin ;

37. les gouvernements africains sont davantage interpellés sur la nécessité d'établir un cadre professionnel de renforcement des jeunes et des infrastructures dans chaque pays afin de planifier efficacement, mettre en œuvre, évaluer et soutenir les programmes de développement des jeunes destinés à réaliser le dividende démographique.

Nous exhortons l'Union africaine, les Nations Unies et les partenaires au développement à :

38. Engager les jeunes et leurs organisations dans la mise en forme de l'assistance et la mise en œuvre du développement et s'assurer que l'investissement sur les espoirs et les capacités des jeunes, y compris la réalisation du dividende démographique, soit une priorité et une condition préalable pour la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable;

39. Utiliser l'importance de l'investissement sur les droits de l'Homme et les capacités des jeunes comme outil de provision d'un soutien mutuel pour l'atteinte de l'Agenda 2030, l'Agenda 2063, des instruments politiques continentaux axés sur une jeunesse clé et la santé, en particulier la Charte de la Jeunesse Africaine (2006) et la décennie de l'Afrique sur le développement des jeunes (2009-2018), à travers des approches de rendement commun, d'autonomisation liée, de santé, d'éducation et d'emploi dans des environnements humanitaires et à haut risques ainsi que dans des conditions de changements climatiques persistantes;

40. soutenir les pays dans l'acquisition d'expériences pertinentes, de bonnes pratiques et leçons tirées d'autres contextes au plan régional, national et infranational à travers des échanges sud-sud et tripartites plus fortes et soutenir la collaboration au sein et à travers les régions;

41. nous reconnaissons que bien que le dividende démographique sera atteint au niveau national, le niveau de coopération continental entre les Etats membres renforcera l'action au niveau national et assurera la production de résultats. Nous faisons ainsi appel à la commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), les Communautés économiques régionales (CER), UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la population, d'autres agences des Nations Unies et les partenaires au dével-

oppement, à soutenir activement une initiative continentale sur la réalisation du dividende démographique en Afrique ;

Nous exhortons les chercheurs et les universités à:

42. Consolider les recherches déjà existantes et le guide de politique factuelle afin d'examiner entre autres les chances d'optimiser les capacités des jeunes et réaliser le dividende démographique dans les pays africains, y compris les rapprochements aux dynamismes et rôles des genres, la santé, dont la santé sexuelle et reproductive, la réalisation des droits de l'Homme, le soutien envers la participation de la force ouvrière féminine, y compris une balance entre la vie professionnel et sociale;

43. Continuer et renforcer les recherches et le partage de connaissance sur les conditions démographiques, sociales, économiques et autres des divers pays africains et savoir comment elles diffèrent des ou sont similaires aux expériences du dividende démographique dans les pays d'Asie et d'Amérique Latine en vue de s'assurer que les stratégies et politiques sur le dividende démographique sont spécifiques et pertinentes selon le contexte;

44. faire plus de recherches sur les impacts du traumatisme et de la déstabilisation causés par l'insécurité, les conflits, les mouvements de peuples, les migrations et autres atteintes aux chances et capacités des jeunes;

45. Continuer de soutenir et de ren-

forcer la formation d'une nouvelle génération de chercheurs dotée des talents et de l'expertise nécessaires pour mener des recherches intégrées liant démographie, droits de l'Homme, le genre, la santé, le handicap, l'éducation, l'autonomisation, l'économie, l'environnement et autres aspects du développement durable;

Nous lançons un appel aux communautés, aux leaders traditionnels, religieux et confessionnels:

46. conformément à la Déclaration de Dakar des Leaders confessionnels sur l'exploitation du dividende démographique en Afrique de l'Ouest et autres engagements pertinents, nous exhortons tous nos Leaders religieux et confessionnels à s'engager avec les différents acteurs au sein de nos communautés pour assurer un avenir meilleur aux adolescents et aux jeunes et renforcer les partenariats novateurs afin de garantir leur autonomisation à travers un accès adéquat à l'éducation et à la santé y compris les droits de la santé sexuelle et de la reproduction en tant que pilier majeur pour la réalisation du dividende démographique;

47. nous exhortons les communautés et les Leaders traditionnels à examiner et à supprimer toutes pratiques traditionnelles et culturelles néfastes, en particulier celles liées aux cérémonies d'initiation et/ou les rites de passage y compris le mariage précoce et les MGF;

Nous exhortons le secteur privé à:

48. travailler étroitement avec le gouvernement et la Société civile pour renforcer le système éducatif national à tous les niveaux y compris la formation supérieure et technique dans le but de conformer les systèmes éducatifs aux compétences requises pour soutenir les secteurs croissants de l'économie et accroître la possibilité d'emplois formels pour les diplômés locaux ;

49. le secteur privé est aussi appelé à étendre les opportunités pour que les jeunes puissent entrer dans le monde professionnel à travers des stages et des formations de développement des talents rémunérés avec des structures de suivi et de soutien à la pointe pour faciliter leur progression éventuelle vers un emploi formel, décent et sécurisé;

50. le secteur privé est appelé à investir dans le programme de développement des talents de ses employés, en cours, à travers des formations sur le tas et de nouvelles plateformes d'apprentissage qui assurent des opportunités tout au long de la vie pour des promotions, des progrès professionnels et que celles-ci soient accessibles à tous sans distinction aucune de sexe, d'âge ou de handicap;

51. le secteur privé est appelé à assurer un cadre de travail sain et sécurisé pour chaque employé conformément aux normes internationales de travail pour des cadres de travail sécurisés, assurant le droit à l'emploi sans grand risque d'accident de travail, y compris la protection de tous contre le

harcèlement sexuel, les menaces, les abus ou la violence;

52. le secteur privé est également appelé à assurer la protection sociale de ses employés en leur fournissant l'assurance santé maladie et la protections des invalides, le congé de maternité et de paternité et la provision de soins de santé sexuels et reproductifs ; tous les systèmes d'assurance en faveur de l'employé devraient inclure de façon explicite les provisions qui garantissent l'accès des hommes et des femmes aux soins de santé sexuelle et de la reproductions, afin de leur permettre de planifier et de décider du nombre des naissances y compris les services de planning familiales et la couverture de l'avortement sécurisé conformément aux lois du pays et des soins post-avortement. Les condoms devraient être disponibles sur les lieux de travail, afin d'assurer la protection de tous contre les infections sexuellement transmissives comme le VIH;

Nous lançons un appel aux Organisations de la Société Civile y compris les groupes de jeunes et les médias:

53. Reconnaisant le rôle majeur des organisations de la société civile, notamment les groupes de jeunes à travers l'Afrique qui par leur travail sur le terrain, aux niveaux communautaire, national et régional ont clairement contribué à exposer les problèmes liés aux droits de la santé sexuelle et de la reproduction ainsi que les questions de la diversité en Afrique.

54. travailler en partenariat et en solidarité pour veiller à ce que tout le monde soit impliqué pour faire de nos objectifs visant à garantir les droits de la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents une réussite et la réalisation du dividende démographique et en fin de compte le développement durable, une réalité pour tous;

55. continuer de travailler dans l'unité malgré leur diversité, faisant preuve de transparence, de responsabilité et d'engagement responsable aux plans locaux, nationaux, régionaux et internationaux ;

56. Continuer de tenir les gouvernements et les porteurs de droits, responsables de la prestation des différents engagements liés au dividende démographique ; avec un accent sur la réalisation des droits de la santé sexuelle et de la reproduction pour tous, en particulier les adolescents et les jeunes en tant que point de départ, et s'assurer que tous les jeunes soient en mesure d'atteindre leur potentiel maximum, vivre une vie saine et réussir leur vie et contribuer à la réalisation du dividende démographique et du Développement Durable de leur pays et de la région.

THANK YOU